

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1736

présenté par

M. Fournier, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	20 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	20 000 000
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'inspection sanitaire dans les établissements du secteur alimentaire stagne dans le PLF2024 par rapport au PLF 2023 : 6 729 000 € enAE et 6 597 600 € enCP.

Or la presse s'est récemment faite l'écho de témoignages et d'alertes concernant la maltraitance animale dans les élevages. En outre, en mai dernier, la justice a condamné l'Etat à verser la somme de 4 500 euros à l'association L214, dont 3 000 euros pour « préjudice moral lié à la faute de l'Etat dans l'insuffisance de ses contrôles de la réglementation relative à la protection animale par l'abattoir d'Arsac », suite à la diffusion par l'association d'une vidéo d'alerte révélant les conditions catastrophiques d'abattage d'agneaux.

Ces pratiques sont absolument inacceptables et l'Etat doit prendre ses responsabilités pour y mettre fin. Le groupe écologiste demande un renforcement des surveillances des abattoirs afin d'améliorer le bien-être animal et lutter fortement la maltraitance.

Afin de garantir la recevabilité financière des amendements, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Il abonde de 20 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 02 - Santé et protection des animaux du programme 206 Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation.
- Il minore de 20 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 01 Allègements de cotisations et contributions sociales du programme 381 : Allègements du coût du travail en agriculture TODE-AG.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est cependant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, les auteurs de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage